



Réunion de rentrée

Entreprise



5 Septembre 2019





ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée

- Introduction
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- Règlements sportifs
 - Calendrier Général
 - La purge des sanctions
 - La FMI
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses







TERRAIN
FOOTS

SALLE
DE FORMATION



RÉSERVATION POSSIBLE



CONTACTEZ-NOUS

FOOTS @ FOOT44.FFF.FR

02 28 01 21 00

TARIFS DE LOCATION ESPACE NOËL LE GRAËT

TERRAIN (Tarification à l'heure)

	<u>Club</u>	<u>Hors Club</u>
En journée :	20€	40€
Nocturne à compter de 18h :	20€	70€
Weekend :	20€	50€

SALLE DE FORMATION

	<u>Club</u>	<u>Hors Club</u>
1/2 journée :	50€	100€
Journée :	100€	150€



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée

- Introduction
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- **Foot5**
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- Règlements sportifs
 - Calendrier Général
 - La purge des sanctions
 - La FMI
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses





CRITERIUM

Foot 5



PRATIQUE LOISIRS-VETERANS



loisirs@foot44.fff.fr

Foot 5

CTD DAP :

Sébastien CORNUAULT – 06 26 68 18 49 – scornuault@foot44.fff.fr
Thomas REGENT – 06 27 71 65 16 – tregent@foot44.fff.fr

LOIRE ATLANTIQUE

Foot 5

➤ Des nouvelles pratiques qui émergent

- 1 C'EST LUDIQUE**
- 2 C'EST ACCESSIBLE À TOUS :**
la petite surface réduit la durée des courses et la longueur des frappes
- 3 C'EST INTENSE :**
le ballon ne sort jamais grâce aux palissades
- 4 C'EST COMPLÉMENTAIRE AU FOOTBALL TRADITIONNEL :**
pour travailler sa technique, répéter les gestes
- 5 LES RÈGLES SONT SIMPLES :**
pas de hors-jeu, auto-arbitrage

RÈGLES

5 COTÉS : Illustration of a 5v5 match.

BALLON (SPÉCIFIQUE) : Le ballon est en filet, le plateau ou tout du terrain.

BOITES / MURRES EN JEU : Dominance en jeu au pied à l'intérieur de la boîte.

5 SECONDES MAX : Pour passer le ballon en jeu.

5 MÈTRES : Pour les centres, engagements à coup franc.

SURFACE DE DÉMARCAISON : Boîte 5m (sans cette zone pour les gardiens de but) et Boîte 10m (sans cette zone pour les joueurs).

INTERDICTIONS

TIRER : Illustration of a player kicking the ball.

PASSER : Illustration of a player passing the ball.

FRAPPER : Illustration of a player striking the ball.

SAUTER : Illustration of a player jumping for the ball.

ACCROCHER LE FILET OU LA PALISSADE : Illustration of a player touching the goal or fence.

DEVOIRS

TEMPS ADAPTÉS : Plus de 10 minutes (jeu de niveau) / Possibilité d'être interrompue.

ÉTAT DÉFAUT : Plus d'engagement (jeu de 10v10) / Le Fair Play est une priorité.

PARRAGE DU TEMPS DE JEU : Rotations régulières ou 1 seul une pratique intensive.

ÉCARTÈLEMENT : Préparez vos corps à l'effort de manière suffisante et progressive (éviter les risques de blessures).

AUTO-ARBITRAGE : Responsabiliser les joueurs, être la garantie d'une pratique TOP!

LE CRITERIUM

❑ **Licenciés de +33ans**

❑ **1 équipe = 5 joueurs + 3 remplaçants maximum**

❑ **1 plateau** { **4 équipes**
4 x 12' par équipe



Foot 5



LE CRITERIUM



Foot5

Vétérans

3 MAI 2020

10 MAI 2020

FINALITE 17 MAI
2020



CARTE DES TERRAINS DE Foot5

à la date du 02/05/20

- Terrains extérieurs**
- 1 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 2 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 3 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 4 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 5 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 6 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 7 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 8 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 9 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 10 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 11 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 12 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 13 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 14 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 15 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 16 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 17 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 18 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 19 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 20 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 21 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 22 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 23 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 24 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 25 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 26 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 27 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 28 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 29 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 30 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 31 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 32 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 33 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 34 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 35 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 36 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 37 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 38 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 39 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 40 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 41 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 42 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 43 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 44 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 45 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 46 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 47 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 48 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 49 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 50 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 51 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 52 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 53 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 54 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 55 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 56 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 57 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 58 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 59 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 60 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 61 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 62 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 63 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 64 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 65 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 66 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 67 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 68 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 69 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 70 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 71 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 72 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 73 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 74 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 75 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 76 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 77 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 78 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 79 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 80 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 81 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 82 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 83 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 84 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 85 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 86 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 87 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 88 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 89 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 90 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 91 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 92 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 93 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 94 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 95 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 96 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 97 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 98 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 99 ASJ Sautron - Sautron (53)
 - 100 ASJ Sautron - Sautron (53)
- Terrains intérieurs**
- 1 La Roche La Colline
 - 2 La Roche La Colline
 - 3 La Roche La Colline
 - 4 La Roche La Colline
 - 5 La Roche La Colline
 - 6 La Roche La Colline
 - 7 La Roche La Colline
 - 8 La Roche La Colline
 - 9 La Roche La Colline
 - 10 La Roche La Colline
 - 11 La Roche La Colline
 - 12 La Roche La Colline
 - 13 La Roche La Colline
 - 14 La Roche La Colline
 - 15 La Roche La Colline
 - 16 La Roche La Colline
 - 17 La Roche La Colline
 - 18 La Roche La Colline
 - 19 La Roche La Colline
 - 20 La Roche La Colline
 - 21 La Roche La Colline
 - 22 La Roche La Colline
 - 23 La Roche La Colline
 - 24 La Roche La Colline
 - 25 La Roche La Colline
 - 26 La Roche La Colline
 - 27 La Roche La Colline
 - 28 La Roche La Colline
 - 29 La Roche La Colline
 - 30 La Roche La Colline
 - 31 La Roche La Colline
 - 32 La Roche La Colline
 - 33 La Roche La Colline
 - 34 La Roche La Colline
 - 35 La Roche La Colline
 - 36 La Roche La Colline
 - 37 La Roche La Colline
 - 38 La Roche La Colline
 - 39 La Roche La Colline
 - 40 La Roche La Colline
 - 41 La Roche La Colline
 - 42 La Roche La Colline
 - 43 La Roche La Colline
 - 44 La Roche La Colline
 - 45 La Roche La Colline
 - 46 La Roche La Colline
 - 47 La Roche La Colline
 - 48 La Roche La Colline
 - 49 La Roche La Colline
 - 50 La Roche La Colline
 - 51 La Roche La Colline
 - 52 La Roche La Colline
 - 53 La Roche La Colline
 - 54 La Roche La Colline
 - 55 La Roche La Colline
 - 56 La Roche La Colline
 - 57 La Roche La Colline
 - 58 La Roche La Colline
 - 59 La Roche La Colline
 - 60 La Roche La Colline
 - 61 La Roche La Colline
 - 62 La Roche La Colline
 - 63 La Roche La Colline
 - 64 La Roche La Colline
 - 65 La Roche La Colline
 - 66 La Roche La Colline
 - 67 La Roche La Colline
 - 68 La Roche La Colline
 - 69 La Roche La Colline
 - 70 La Roche La Colline
 - 71 La Roche La Colline
 - 72 La Roche La Colline
 - 73 La Roche La Colline
 - 74 La Roche La Colline
 - 75 La Roche La Colline
 - 76 La Roche La Colline
 - 77 La Roche La Colline
 - 78 La Roche La Colline
 - 79 La Roche La Colline
 - 80 La Roche La Colline
 - 81 La Roche La Colline
 - 82 La Roche La Colline
 - 83 La Roche La Colline
 - 84 La Roche La Colline
 - 85 La Roche La Colline
 - 86 La Roche La Colline
 - 87 La Roche La Colline
 - 88 La Roche La Colline
 - 89 La Roche La Colline
 - 90 La Roche La Colline
 - 91 La Roche La Colline
 - 92 La Roche La Colline
 - 93 La Roche La Colline
 - 94 La Roche La Colline
 - 95 La Roche La Colline
 - 96 La Roche La Colline
 - 97 La Roche La Colline
 - 98 La Roche La Colline
 - 99 La Roche La Colline
 - 100 La Roche La Colline



Tous les clubs possédant un terrain Foot5 sont susceptibles d'accueillir un plateau

Loisirs

5 JUIN 2020

12 JUIN 2020

FINALITE 19
JUN 2020



BEACH SOCCER



DIMANCHE 7 JUIN 2020



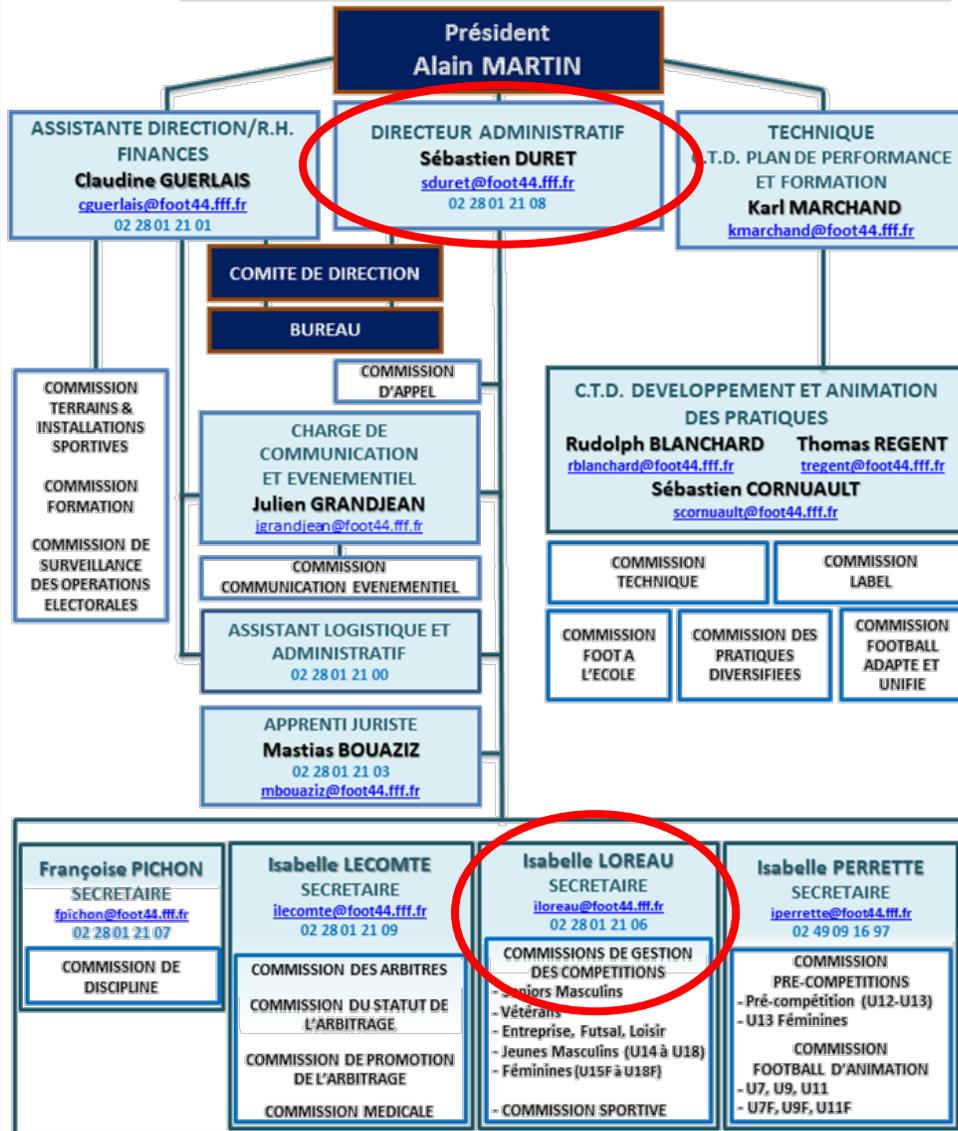
ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée

- Introduction
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- **Présentation de la nouvelle organisation de l'administration**
- Règlements sportifs
 - Calendrier Général
 - La purge des sanctions
 - La FMI
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses



ORGANIGRAMME
Saison 2019-2020
(Organisation – Fonctionnement – Commissions)



Nouvelle organisation du District

Sébastien Duret devient Directeur Administratif

Le Football Entreprise est toujours rattaché à Isabelle Loreau

Version du 24 Juin 2019

Ouverture au public : lundi 13h30-17h30 ; mardi au vendredi 9h00-12h30/13h30-17h30
Les permanences téléphoniques se déroulent uniquement de 13h30 à 17h30
Permanence URGENCES week-end : 02 28 01 21 03 – urgences@foot44.fff.fr

Pour permettre **un meilleur suivi des communications** envoyées sur la messagerie officielle



Dorénavant **les informations importantes seront communiquées le JEUDI** sur la messagerie officielle, pour vous permettre une « veille » focalisée sur le **VENDREDI**



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Introduction
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- **Règlements sportifs**
 - Calendrier Général
 - La purge des sanctions
 - La FMI
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses

Calendrier sous réserve d'homologation

Date de finale à confirmer
par le Comité de Direction

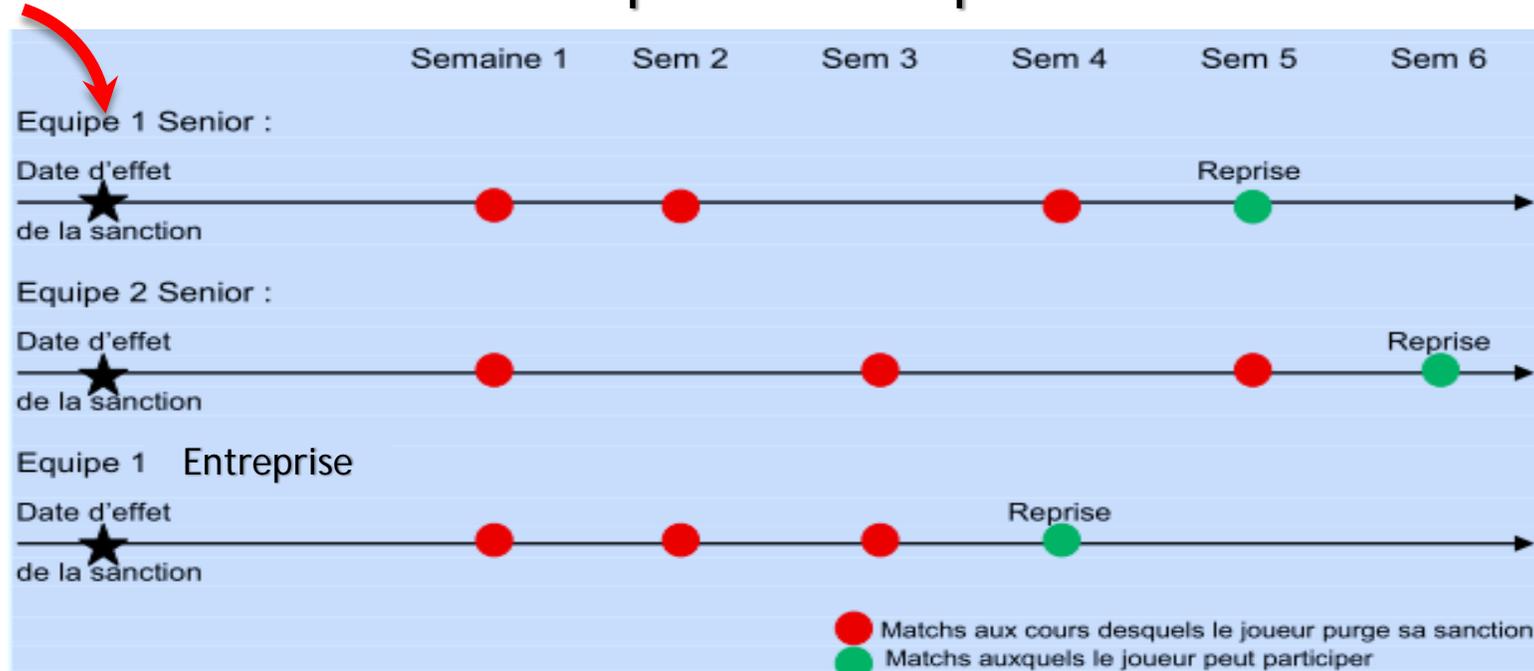
	Coupe Nat	Championnat
23 Septembre 2019		J1
30 Septembre 2019		J2
07 Octobre 2019	T1	MR
14 Octobre 2019		J3
21 Octobre 2019	T2	MR
28 Octobre 2019		J4
04 Novembre 2019		J5
11 Novembre 2019		
18 Novembre 2019	1/32F	MR
25 Novembre 2019		J6
02 Décembre 2019		J7
09 Décembre 2019	1/16F	MR
16 Décembre 2019		J8
23 Décembre 2019		MR

	Coupe Nat	Championnat	Coupe	Challenge
06 janvier 2020		J9		
13 Janvier 2020		J10		
20 Janvier 2020		J11		
27 Janvier 2020	J1	MR	C/J1	
03 Février 2020		J12		
10 Février 2020	J2	MR	C/J2	
17 Février 2020		MR	MR*	
24 Février 2020	J3	MR	C/J3*	
02 Mars 2020		J13	MR	
09 Mars 2020	J4	MR		
16 Mars 2020		J14		
23 Mars 2020	J5	MR	1/4F	1/4F
30 Mars 2020		J15		
06 Avril 2020	J6	J16		
13 Avril 2020				
20 Avril 2020		MR		
27 avril 2020	1/4F	J17		
04 mai 2020			1/2F	1/2F
11 mai 2020		J18		
18 Mai 2020	1/2F		F* à confirmer	F* À confirmer

Exemple : Automatique + 2 matchs (date effet : semaine 0)

La compétition et l'équipe dans laquelle le joueur a eu sa sanction n'a aucune importance

=> Date de la sanction : seul point de départ



CHARGER LA NOUVELLE VERSION

- Play Store : 3.8.0.0
- Apple Store : 3.8.1

⇒ Ces versions prennent en compte **notamment** l'évolution permettant d'attribuer des avertissements et des exclusions aux personnes présentes sur le banc.



Important...!!! >> PARAMÉTRER LA CONFIGURATION DE TOUS VOS UTILISATEURS

- ❑ Le paramétrage de **tous vos utilisateurs** FMI a été **réinitialisé** en début de saison **par la FFF**.
- ❑ Les correspondants Footclubs des clubs doivent donc **vérifier obligatoirement** le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI avant les premiers matches :

- ✓ Profil
- ✓ Gestionnaire feuille de match informatisée

Veillez à bien cocher les équipes affectées



Organisation

Licences

Educateurs

Compétitions

Joueurs fédéraux

Centre de formation

Projet Club

D.N.C.G.

Profil

Gestion feuille de match informatisée

Signataire des demandes de licences dématérialisées

Actif

Niveau Footclubs Utilisateur expérimenté

Téléphone

Adresse mail

Date de dernière connexion 26/08/2019 17:49:45

	Catégorie	Equipe	Compétition
<input checked="" type="checkbox"/>	Libre / Senior	Vi	Regional 3
<input type="checkbox"/>	Libre / Senior	Vi	Seniors D2
<input type="checkbox"/>	Libre / Senior	Vi	Seniors D4
<input type="checkbox"/>	Libre / U19 - U18	Vi	Coupe U18
<input type="checkbox"/>	Libre / U19 - U18	Vi	Coupe U18
<input type="checkbox"/>	Libre / U17 - U16	Vi	U17 Mascul
<input type="checkbox"/>	Libre / U17 - U16	Vi	U17 Mascul

MOTS DE PASSE

Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs Footclubs ont été réinitialisés en début de saison.

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

FFF
FEUILLE DE MATCH

Bienvenue dans l'assistance Feuille de match informatisée.
on, consultez et téléchargez les modes d'emploi en ligne, obtenez les derniers téléchargements.
A vous de jouer.

- 1 Documentations
- 2 Garantie Archos
- 3 Versions Disponibles
- 4 **Mot de Passe Oublié ou Expiré**
- 5 CGU
- 6 Videos Pédagogiques

**Vous avez oublié votre mot de passe ou il arrive à expiration ?
Vous êtes au bon endroit !**

Compte utilisateur

Adresse Email

Vérification de sécurité

Entrez le code tel qu'il apparaît. Il ne peut pas y avoir de zéro.

W Z M 0 0 R

Régénérer le code :

Code de confirmation

Envoyer ma demande

Club
recevant



Match le lundi

Préparation d'équipe
Uniquement sur
FMI.FFF.FR
avant le chargement
des données sur la tablette

Chargement des données
sur la tablette
entre midi et H-2 (1 seule fois)



Renvoi des données
au District
Jusqu'au mardi soir

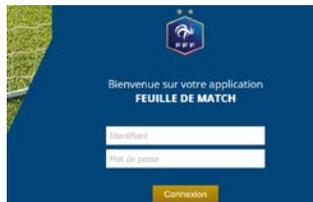
Jusqu'au Lundi midi

Lundi



Mardi

Club visiteur



Préparation d'équipe
Uniquement sur
FMI.FFF.FR
Jusqu'au lundi midi

PRÉPARATION DES ÉQUIPES
Ceci permet de récupérer les
données en temps réel et d'éviter
des échanges de données inutiles
sur la tablette



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Introduction
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- Règlements sportifs
 - Calendrier Général
 - La purge des sanctions
 - La FMI
- **Le Délégué au match**
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses

Le Délégué au match

Absence physique du délégué au match inscrit sur la feuille de match

Absence de signatures

Pas d'accueil ou accueil très tardif des équipes visiteuses

Personne indésirable sur le banc de touche

Pas d'accueil ni d'encadrement du corps arbitral de leur arrivée au stade jusqu'à leur départ

Absence du Délégué au match lors de convocation en commission au District



Le Délégué court après les ballons (Ramasseur de balle)

Absence de contrôle des licences par les arbitres

Retard dans la mise à disposition de la feuille de match

Score mal saisi

Feuilles de match FMI ou papier mal remplies

Les joueurs blessés ne figurant pas sur la feuille de match

Manque de neutralité du délégué au match

Le District a mis en place une formation pour rappeler aux clubs

LE ROLE DU DÉLÉGUÉ AU MATCH



- ✓ Plus de 100 clubs étaient présents
- ✓ Les Délégués du District ont également suivi la même formation.
- ✓ À des fins pédagogiques, ils ont été désignés sur les matches des clubs n'ayant pas suivi cette formation

Pour s'assurer que pour chaque match, dans les clubs, il y ait un « Délégué au Match »,



Le District demande à chaque club de fournir un « **Référent Délégué au match** ».

Il s'assurera, entre autres, de la présence d'un Délégué sur tous les matches.

Ce Référent assurera la formation des Délégués au match de son club, aidé si besoin, de la Commission Formation du District



Les arbitres vont aussi être informés du rôle particulier du Délégué au match.

Comme vous, ils seront dotés de la notice reprenant la chronologie des actes demandés au Délégué au match

LE DELEGUE AU MATCH

Pour toute rencontre, des U13 aux seniors, quelle que soit la catégorie ou la compétition (coupe, championnat), le Club recevant désigne un « Délégué au match ».

Il s'agit d'une personne identifiée avec un brassard spécifique, majeure, licenciée (avis médical ou non) et n'étant pas sous le coup d'une suspension.

Le Délégué au match ne peut pas remplir d'autres fonctions sur ce match, ou sur un autre match, tant que sa mission n'est pas terminée.

Il doit rester en contact permanent avec les arbitres depuis leur arrivée au stade jusqu'à leur départ et assurer leur pleine et entière sécurité.

Il ne fait plus partie de son club, pendant sa mission qui fait de lui « un officiel » au même titre que les arbitres, sa mission s'adresse au club adverse, mais aussi envers son club. Il doit faire abstraction de son appartenance au club, pour l'idéal, il ne porte pas de tenue ou de signe particulier l'identifiant à son propre club.

Il reste neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

En l'absence du Délégué au Match, la rencontre ne pourra pas débuter

- H -1h20
- Il s'assure de la propreté et de la mise à disposition des vestiaires, et vérifie la présence de bouteilles d'eau pour les joueurs et arbitres.
- H -1h15
- Il s'assure de la présence de la tablette, de sa bonne charge et du chargement des données de la rencontre. Il anticipe un dysfonctionnement de la tablette et prépare les supports papier pour y pallier, il s'assure de l'état du terrain (traçage, drapeaux de coins, bancs de touche, ...).
- Il accueille le ou les arbitres dès leur arrivée au stade, les accompagne au vestiaire et se met à leur disposition.
- Il prend les consignes de l'arbitre (gestion des remplacements, nombre de ballons, heure de présence des capitaines dans son vestiaire, ...).
- H -3h00
- Il accueille les équipes à leurs vestiaires.
- Il s'assure que chaque équipe a validé sa composition d'équipe sur la tablette.
- Il accompagne le(s) arbitre(s) lors de la visite du terrain et fait effectuer les modifications demandées par l'arbitre.
- H -45mn
- Il récupère un équipement (maillot, short et chaussette) de chaque équipe (joueur de champ et gardien de but) pour les montrer à l'arbitre dans son vestiaire.
- Il prépare les drapeaux de touche, les ballons (gonflage) et le nombre en fonction des consignes de l'arbitre.

Le Délégué au match

Quel que soit le niveau de compétition (de U13 à Seniors)

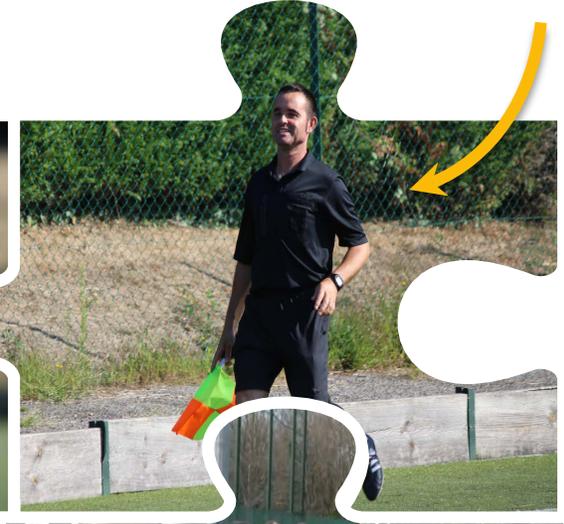
Il y a 4 OFFICIELS SUR CHAQUE MATCH

Sans Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débuter

L'arbitre central
bénévole
ou désigné par le District



L'arbitre assistant
club recevant
ou désigné par le District



L'arbitre assistant
club visiteur
ou désigné par le District



Le Délégué au match
bénévole
du club recevant



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Introduction
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- Règlements sportifs
 - Calendrier Général
 - La purge des sanctions
 - La FMI
- Le Délégué au match
- **Arbitrage – Modifications des Lois du jeu**
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses



Modifications Des Lois du Jeu 2019-2020



Améliorer le comportement des joueurs pour davantage de respect

Augmenter le temps de jeu effectif

Optimiser l'équité et l'attractivité de la discipline football

* Applicables au 1er Juin 2019

LA PROCEDURE DE REMPLACEMENT

Après autorisation de l'arbitre :

Le remplacé doit quitter le terrain par le point le plus proche de l'endroit où il se trouve.

Sauf si l'arbitre :

- ✓ Estime qu'il peut rapidement quitter le terrain à la médiane
- ✓ Estime que pour des questions de sécurité il doit emprunter la ligne médiane
- ✓ Que le joueur est blessé et doit quitter le terrain sur un brancard



SANCTIONS DISCIPLINAIRES ENVERS OFFICIELS D'ÉQUIPE



Comme pour les joueurs, l'arbitre peut délivrer les sanctions disciplinaires aux officiels avec les 3 niveaux :

- ✓ Rappel à l'ordre
- ✓ Avertissement (Carton Jaune)
- ✓ Exclusion (Carton Rouge) du terrain de jeu, ses abords y compris la zone technique



Si le contrevenant ne peut être identifié, **c'est l'entraîneur principal** présent dans la zone technique qui écopera de la sanction disciplinaire.

MODALITES D'EXECUTION D'UN COUP-FRANC OU COUP DE PIED DE BUT DANS LA SURFACE



Procédure :

- ✓ Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé (Ne doit plus obligatoirement sortir de la surface de réparation)
- ✓ Tant que le ballon n'est pas en jeu, tous les adversaires devront :
 - Se tenir à au moins 9,15m du ballon
 - Se positionner à l'extérieur de la surface de réparation

Infractions et sanctions :

- ✓ Si des adversaires se trouvent dans la surface car ils n'ont pas eu le temps d'en sortir :
l'arbitre autorisera le jeu à se poursuivre.
- ✓ Si, un joueur se trouve dans la surface de réparation, ou pénètre dans la surface avant que le ballon soit en jeu ou touche ou dispute le ballon avant qu'il ne soit en jeu :
le coup franc ou le coup de pied de but est à refaire.

MODALITES D'EXECUTION DE LA BALLE A TERRE



Lors d'une remise en jeu par Balle à terre, l'arbitre effectuera la **BAT en faveur de l'équipe qui a touché le ballon en dernier lieu ou qui était en possession du ballon** au moment de l'arrêt du jeu.

Tous les autres joueurs (des 2 équipes) devront se situer **à au moins 4m** du ballon et ce jusqu'à ce qu'il soit en jeu

Le ballon sera en jeu dès qu'il aura touché le sol.

Particularité :

Si, lorsque que le jeu a été arrêté, le ballon était dans la surface de réparation ou avait été touché en dernier lieu dans la surface de réparation :

L'arbitre effectuera la BAT **en faveur du gardien de but** dans sa propre surface de réparation

BALLON QUI TOUCHE L'ARBITRE



L'arbitre devra arrêter le jeu si le ballon touche un des arbitres tout en restant sur le terrain, et que cela a pour conséquence :

- ✓ De procurer à une équipe une attaque prometteuse
- ✓ Que le ballon pénètre directement dans le but
- ✓ Que la possession du ballon change d'équipe

Dans tous les cas, le jeu reprendra par une BAT

JOUEUR BLESSE



Un joueur blessé ne pourra pas recevoir des soins sur le terrain....
Il ne pourra y revenir après que le jeu soit repris sauf si :

- ✓ un gardien de but est blessé ;
- ✓ un gardien de but et un joueur de champ sont entrés en collision
- ✓ des joueurs de la même équipe sont entrés en collision
- ✓ une grave blessure est constatée ;
- ✓ un joueur est blessé à la suite d'une faute physique pour laquelle l'adversaire est averti ou exclu
- ✓ Un penalty est accordé et qu'il veuille lui-même le tirer

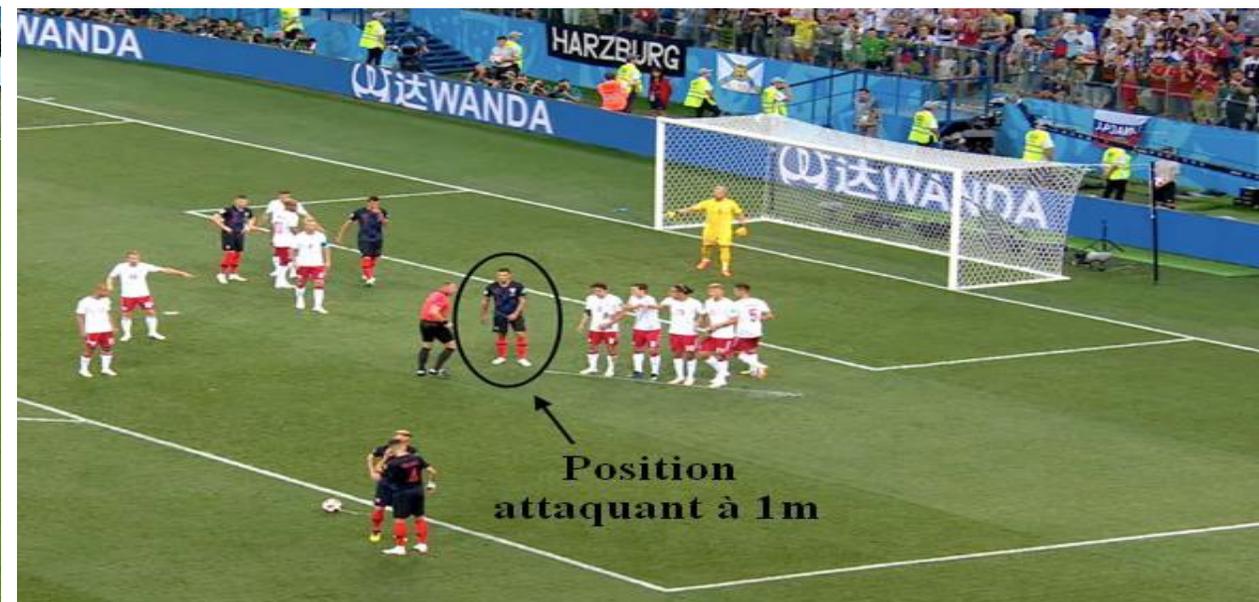
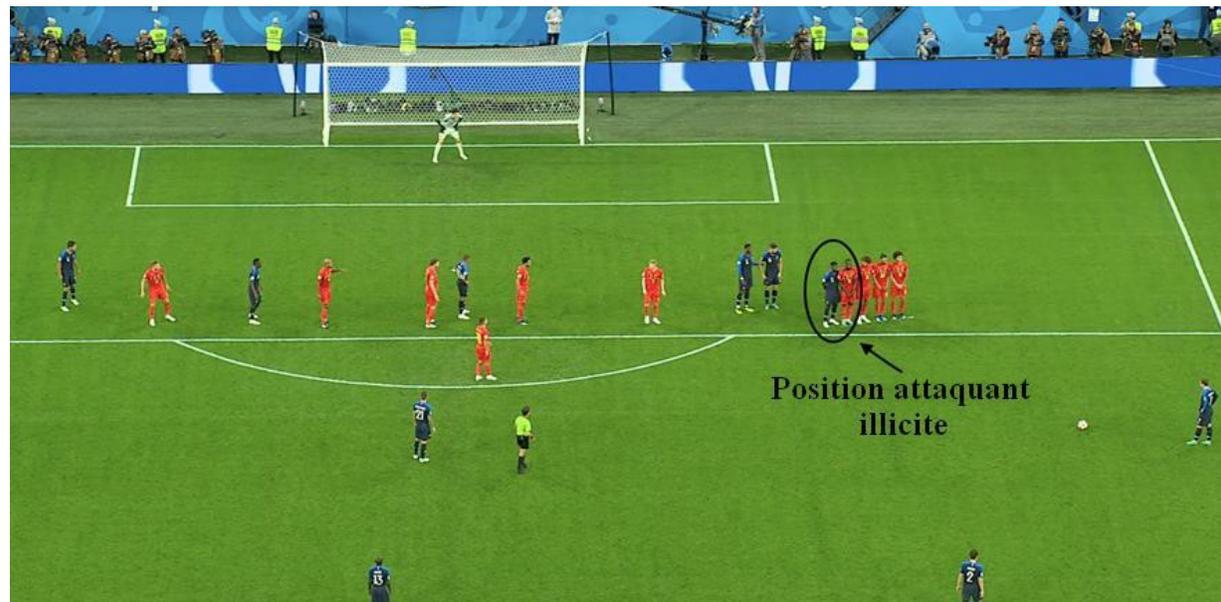
CHOIX DU CAMP AVANT LE COUP D'ENVOI



- ✓ L'équipe gagnant le toss choisit le camp vers lequel il attaque ou de donner le coup d'envoi
- ✓ L'équipe ayant choisi "son camp" donnera le coup d'envoi de la seconde période.

EXECUTION DES COUPS FRANCS

- ✓ Lorsque la défense constitue un mur **de 3 joueurs ou plus**, tous les joueurs adverses devront se trouver **à au moins 1m du mur** et ce jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.
- ✓ Si, lors d'un coup franc, un joueur de l'équipe attaquante se situe à moins d'1m du mur constitué par 3 défenseurs voire plus, **un coup franc indirect sera accordé**.



EXECUTION D'UN PENALTY



Au moment où le ballon est botté,
le gardien de but recevant le tir devra avoir
au moins un pied sur la ligne de but

- ✓ Le ballon devra être positionné et immobilisé sur le point de penalty
- ✓ Les poteaux, la barre transversale et **les filets de but ne devront pas bouger**
- ✓ Le gardien se placera entre les montants sans toucher les poteaux, la barre ou les filets
- ✓ Le gardien devra faire face au botteur

FAUTES DE MAINS

Il y a faute si un joueur :

- ✓ Touche délibérément le ballon du bras ou de la main, *avec mouvement du bras ou de la main vers le ballon ;*
- ✓ Récupère *la possession ou le contrôle du ballon* après avoir touché le ballon du bras ou de la main et ensuite il :
 - ✓ Marque un but
 - ✓ Crée une occasion de but
- ✓ Marque directement de la main ou du bras, *même de manière accidentelle*
- ✓ Touche le ballon du bras ou de la main lorsque :
 - ✓ *la position du bras ou de la main a artificiellement augmenté la surface couverte par son corps ;*
 - ✓ *Le bras ou la main est au-dessus du niveau de l'épaule (à moins qu'il ait délibérément joué le ballon et que ce dernier touche ensuite son bras ou sa main)*

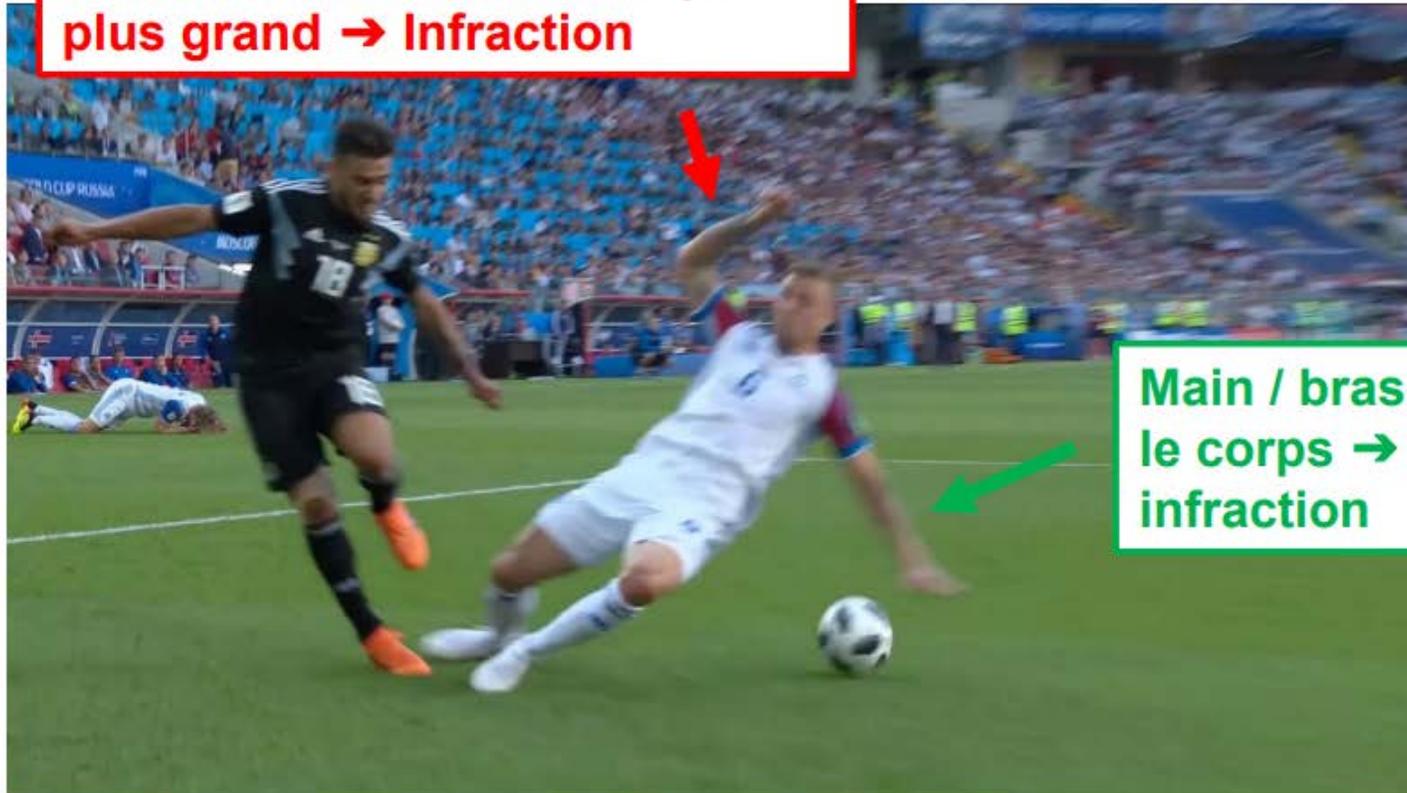
FAUTES DE MAINS

Il n’y a en général pas faute si le ballon touche le bras ou la main d’un joueur :

- ✓ *Si le bras ou la main est près du corps et **n’en augmente pas artificiellement la surface**;*
- ✓ *Si un joueur tombe et que son bras ou sa main est positionné(e) entre son corps et le sol **pour amortir la chute** (et non pas latéralement ou verticalement).*
- ✓ *Le ballon **a rebondi** directement depuis **une autre partie de son corps** et le contact avec le ballon étant presque **impossible à éviter**.*

FAUTES DE MAINS

Main / bras rendant le corps plus grand → Infraction



Main / bras soutenant le corps → aucune infraction



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Introduction
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- Règlements sportifs
 - Calendrier Général
 - La purge des sanctions
 - La FMI
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- **Rappels Divers (formations, ...)**
- Questions Diverses

Tirage Coupe Nationale Entreprise

 > Mardi 24 Septembre 2019

 > 18h15

 > Ligue des Pays de la Loire

Réunion des Nouveaux Présidents de Clubs

 > Samedi 28 Septembre 2019

 > 10h00

 > District - Espace N. Le Graët



EXPRIMEZ NOUS VOS BESOINS DE FORMATION

Nous nous déplacerons
gratuitement
pour animer des modules
dans vos Clubs
ou dans les secteurs



COMMISSION
FORMATION

Contact > Daniel MOULET
dmoulet@foot44.fff.fr



Assemblée Générale

Samedi 12 Octobre 2019

9h00

Salle Capellia
La Chapelle sur Erdre





Candidature des représentants des clubs aux AG de Ligue

Les candidatures sont à adresser

avant le 11 septembre 2019

- ✓ par un courrier recommandé
 - ✓ au secrétariat du District
- (à l'attention de Mme Guerlais, secrétariat du Président)



Comprenant :

- Lettre de candidature
- Extrait de casier judiciaire
- Copie de la carte d'identité

Il est rappelé que ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- la personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.



Questions diverses



Merci de votre participation

Bonne saison à tous